

## DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE L'ENVELOPPE DES « GRANDES MASSES » RELATIVE AU BUDGET 2023 DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

*Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 13 ;*

*Vu l'avis de la commission des moyens du 3 octobre 2022.*

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

### Article 1.

L'enveloppe des grandes masses relative au budget 2023 de l'université, jointe à la présente délibération, est adoptée.

### Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'Université de Bordeaux

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS  
Président de l'université de Bordeaux



Adoptée à la majorité des  
votes exprimés (31 votants)  
Pour : 23  
Contre : 6  
Abstention : 2

Conseil d'administration du 13/10/2022

**Détermination et répartition de l'enveloppe "Grandes masses " - Budget initial 2023**

Pôle Finances et achats  
Direction des Finances

## CADRAGE BUDGETAIRE 2023

Les orientations budgétaires 2023 ont été arrêtées dans la lettre de cadrage du 19 juillet 2022, à partir des échanges menés lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) tenu en Conseil d'Administration le 12 juillet dernier.

Le DOB et la lettre de cadrage ont souligné le fort impact que le contexte politique, économique et social aura sur notre trajectoire financière, impact que nous devons prendre en compte dès l'élaboration du budget initial 2023.

Dans un contexte d'insuffisance des financements alloués par l'Etat à l'Université de Bordeaux et pour éviter que les hausses de prix, notamment de l'énergie, n'aggravent notre situation financière pour l'heure saine, un plan de sobriété à court terme sera mis en place pour l'exercice 2023. La répartition des GM 2023 soumis au vote du Conseil d'Administration intègre ce plan de sobriété sur l'ensemble des CRB de l'établissement.

Le présent document expose, pour délibération, la répartition de la prévision de Subvention pour Charge de Service Public 2023 entre les différents centres de responsabilité budgétaire de l'établissement (CRB). Cette dotation a été ventilée en tenant compte de la nécessité de couvrir le socle de dépenses de l'établissement et de garantir le fonctionnement des activités fondamentales. Cette répartition a pour objectif d'anticiper l'évolution des charges fixes de structure et de personnel et d'assurer la soutenabilité économique de notre budget.

### **Principes de construction**

Les dotations grandes masses 2023 ont évolué sous l'effet conjugué de :

- l'intégration des notifications 2022 de SCSP socle (LPR, réforme des études de santé,...)
- l'intégration du plan de sobriété budgétaire impactant toutes les structures de l'établissement

### **Structure budgétaire**

La structure budgétaire 2023 ne connaît aucune modification au niveau des centres de responsabilité budgétaire, mais connaît des re-périmétrages infra-CRB, comme des regroupements de pôles.

### **Tableau de présentation des « Grandes masses »**

La répartition de la dotation par structure, présentée dans le tableau suivant, s'appuie sur la dotation intermédiaire 2022, actualisée des ajustements validés en cours d'année ou effectués au titre de la préparation du budget 2023.

Suite au vote de cette répartition, les composantes pourront consolider la dotation attribuée avec leurs ressources propres pour une présentation de leurs budgets aux conseils de composantes. La mobilisation de l'ensemble de ces ressources trouvera sa traduction dans le projet de budget initial 2023 qui sera présenté au vote en décembre.

## CADRAGE BUDGETAIRE 2023

### 1 - Détermination de l'enveloppe "Grandes Masses" (en €)

Hypothèse de stabilité de la dotation allouée par le Ministère :

Notification intermédiaire 2022 du MESR hors actions spécifiques

(Référence : notification du 12/07/2022)

344 302 143

### 2 - Répartition par unité budgétaire (en €)

		Dotation 2022	Ventilation animation scientifique 2021 pour information	Notification SCSP 2022	Plan sobriété	Dotation 2023
101	Service général	15 304 857	-1 000 000	266 753	-882 954	14 688 657
1910	Fonds mutualisés				2 144 503	2 144 503
102	Masse salariale	288 434 487		3 748 220		292 182 707
210	Collège Sciences et technologies	1 506 188			-124 814	1 381 374
220	Collège Sciences de la Santé	1 592 303		257 895	-275 934	1 574 264
230	Collège Sciences de l'homme	1 125 168			-31 900	1 093 268
240	Collège Droit, Sciences Politiques, Economie, Gestion	834 023			-176 086	657 937
250	Collège des Ecoles doctorales	10 863 236		441 389	-26 325	11 278 300
400	IUT de Bordeaux	3 453 921			-225 695	3 228 226
450	INSPE	1 713 050		17 496	-103 603	1 626 943
460	Institut du travail	46 256			-2 045	44 211
470	ISVV	419 115	20 000		-13 069	406 046
480	ISPED	67 559			-15 454	52 105
490	Institut du thermalisme	76 522			-2 508	74 014
500	OASU	139 611		6 592	-3 105	143 098
600	Département Sciences Archéologiques	55 236	35 000	-2 319	-9 973	42 944
605	Département Santé Publique	169 774	60 000	25 794	-29 786	165 783
610	Département Sciences de l'Ingénierie et du Numérique	468 840	80 000	71 231	-51 760	488 311
620	Département Sciences de la Matière et du Rayonnement	593 397	215 000	-2 494	-29 492	561 411
630	Département Sciences de l'Environnement	316 669	115 000	14 341	-7 976	323 034
640	Département Sciences et Technologies pour la Santé	249 951	90 000	4 923	-6 337	248 537
650	Département Sciences biologiques et médicales	302 148	100 000	-9 358	-5 963	286 828
660	Département Bordeaux Neurocampus	304 873	160 000	14 062	-27 420	291 514
670	Département Droit et Transformations Sociales	269 945	40 000	2 028	-18 223	253 750
680	Département Evaluation, Comportements, Organisations	208 412	35 000	-667	-27 333	180 412
690	Département Sciences sociales des changements contemporains	202 657	50 000	30 790	-30 706	202 742
695	Fédération des plateformes	234 935			-16 042	218 893
840	BAIM - Immobilier	10 462 333				10 462 333
		339 415 466		4 886 677		344 302 143